

Tableau des plafonds pour bénéficier des bourses

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assimer les frais de scolarité de votre enfant qui est dèjà ou qui va rentrer dans un lycée privé.

La bourse nationale est obtenue en fonction de deux critères:

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- 2) Les enfants à charges : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge et inscrit sur votre avis d'imposition.

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse pour votre enfant

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser	20 127	21 674	24 769	28 641	32 511	37 157	41 801	46 446

Pour les classes de CAPA, 2nd, 1ère BAC et Terminale BAC

Une simulation du droit à la bourse peut être effectuée en ligne sur internet à l'adresse suivante :

http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycee.php

Pour les classes de 4ème et 3ème

Voir le fichier : "Barême bourse 4eme et 3eme"